

éditorial

Le monde associatif et plus particulièrement les associations engagées dans la Protection de l'Enfance ont vécu ce mois-ci des agressions par voie de presse de la part d'un auteur inattendu : le Conseil Départemental.

Un auteur inattendu qui nous confie tout de même depuis des décennies des enfants, des jeunes et des adultes en situation difficile et qui doute aujourd'hui de notre capacité à écouter, à évaluer, à prendre en charge et à répondre à un schéma départemental... dans un contexte économique que nous savons délicat.

Comment le monde associatif qui a créé l'ensemble des dispositifs qui régissent aujourd'hui le mieux être des enfants, des jeunes et des adultes en situation difficile ne serait pas capable demain de s'adapter à l'évolution des besoins du schéma départemental du Maine-et-Loire sans subir un AAP global susceptible de casser le tissu associatif et fragiliser nos professionnels dans leur mission ???

Les associations, le GAPE 49, l'URIOPSS, la CNAPE ont exprimé clairement leur désapprobation quant à l'utilisation d'un tel recours ainsi que des réserves juridiques qui pourraient remettre en question son exécution. Nous sommes particulièrement vigilants quant à ce dernier point de droit et prêts, soit avec le GAPE 49 soit seuls, à dénoncer l'illégalité de cette procédure.

Les douze Présidents des douze associations concernées ont été convoqués au Conseil Départemental et, après un long monologue économique de M. Gillet nous avons eu la confirmation que l'AAP se mettrait bien en place mais que son lancement serait retardé.

Quant aux propos désobligeants lus dans la presse, il semblerait que les journalistes ont mal traduit les paroles de M. Gillet qui accorde comme par le passé sa confiance au monde associatif.

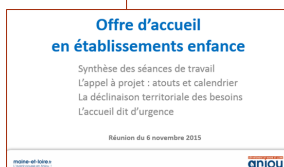
Michel FOUILLET
Président

que fait l'asea ?

Les démarches menées et les positionnements pris depuis plusieurs mois par la Direction Générale, le Conseil d'administration et le Président, méritent d'être ré-explicités pour être lisibles de tous...

⇒ Dès juin 2015, le Président du Conseil Départemental invite les associations à répondre à l'appel à projets global de diversification de l'offre qui sera organisé en 2016 sur les prestations Etablissements.

⇒ Nous avons assisté, avec les Directeurs, aux trois réunions du Conseil Départemental en septembre, octobre et novembre, visant à nous exposer les constats, les attendus et la méthodologie (appel à projets MECS et accueil de jour) du Conseil Départemental.



Le GAPE 49 a pris la parole en début de séance pour des propos liminaires. Le 8 octobre, M. Spieser, Président du GAPE 49 et

Président d'Arpeje, s'exprimait. Le 10 novembre, M. Fouillet, Vice-Président du GAPE 49, prenait le relais et positionnait clairement la volonté des associations d'adapter les prestations aux besoins des jeunes, mais récusait la méthode utilisée par le Conseil Départemental (appel à projets global)...

Ces textes sont positionnés dans cet Infos-Asea pour information. Ils ont été lus et communiqués à l'ensemble des participants ainsi qu'à l'URIOPSS.

⇒ Fin novembre, le Président du GAPE49 demandait par courrier au Président du Conseil Départemental une entrevue avec les 6 Présidents du GAPE 49 (ALADIN, APAECH, APIJ, ARPEJE49, ASEA, Tourelles), avant le 10 décembre, date de la dernière réunion plénière de préparation du schéma départemental. Ce courrier n'a jamais reçu de réponse. Les Présidents n'ont pas été reçus. Le GAPE 49 a donc missionné M. Lardeux, Président d'Aladin, pour rencontrer M. Gillet. Cette rencontre a permis de confirmer l'appel à projets, la venue d'un opérateur externe sur le département (SOS Village d'Enfants) et un taux directeur de 0%.

⇒ L'Observatoire de la Protection de l'Enfance est réuni le 8 janvier. Il est fort critique sur l'AEMO mais ne laisse pas de place au débat. Il s'appuie sur une étude dont les conclusions seules nous sont présentées. Nous la demandons pour une meilleure compréhension, mais ne l'obtenons pas.



Nous attendons le COPIL Milieu Ouvert pour exprimer notre intention d'avancer en demandant que

SCHEMA ENFANCE FAMILLE
SOUTIEN A LA PARENTALITE
2016-2020

ACTEURS DU MILIEU OUVERT
-
LUNDI 25 JANVIER 2016

les représentations des uns et des autres évoluent parallèlement pour prendre en compte les changements déjà opérés et à venir. A nos questions, le Conseil Départemental répond qu'aucun appel à projets n'est envisagé pour l'AEMO tant que la capacité n'augmente pas.

⇒ Le 11 janvier, le Conseil Départemental vote son projet de mandature. Nous y lisons avec stupéfaction une nouvelle baisse à venir de 200K€ pour la Prévention Spécialisée. Notre Président reprend la plume, s'offusque de la méthode utilisée (rupture avec les engagements oraux, information diffusée sur internet), et interroge la prestation à venir, avec des moyens toujours en diminution. Ce courrier obtiendra une réponse tardive, réaffirmant les contraintes financières du Département, la volonté que les villes s'engagent davantage financièrement, et le manque de lisibilité et d'indicateurs de notre action.



- ⇒ Le 16 janvier, le Président du GAPE 49 écrit de nouveau au Président du Conseil Départemental, s'indignant notamment de ne pas avoir été reçu et affirmant que les conséquences de cette politique d'appel à projets seront à assumer uniquement par le Conseil Départemental et aucunement par les Associations. Ce courrier n'obtiendra pas de réponse.
- ⇒ Le 18 janvier, j'ai été reçue, en qualité de représentante de la CNAPE, avec l'URIOPSS au Conseil Départemental. Nouvelle occasion de faire valoir l'intérêt des CPOM, le danger des appels à projets, de pointer les irrégularités du calendrier projeté au regard de la réglementation, de demander les ratios attendus, les coûts à la place projetés...
- ⇒ Le 27 janvier, la commission Protection de l'Enfance se réunit à l'ASEA et partage l'ensemble des éléments d'information obtenus dans les réunions
- ⇒ Le 28 janvier, après décision du Conseil d'Administration, notre Président...
 - ◇ écrit de nouveau à M. Gillet en lui demandant de revoir sa position quant à l'appel à projets et en lui faisant la proposition concrète d'une alternative via les CPOM, détaillée dans un écrit opérationnel de 5 pages. Ce courrier n'obtiendra pas de réponse
 - ◇ invite le Courrier de l'Ouest pour communiquer autour des 70 ans de l'ASEA et de l'inquiétude majeure que nous avons, nous, acteur historique de la Protection de l'Enfance, pour l'avenir de nos missions, dans le cadre d'une politique dont nous ne comprenons pas la méthodologie. Pour nous, l'appels à projets dans ce contexte est une mise en concurrence des associations, qui ne s'impose aucunement réglementairement... Une autre voie reste possible pour adapter l'offre aux besoins des jeunes...
- ⇒ Le 4 février, l'URIOPSS confirme la position affichée le 18 janvier et promeut « une politique de Protection de l'Enfance co-construite avec l'ensemble des parties prenantes sur un territoire », alerte sur le « risque de fragilisation du tissu associatif » avec la méthode de l'appel à projets, et développe un argumentaire juridique sur cette méthode...
- ⇒ Le 15 février, le GAPE 49 se réunit, prépare la rencontre du lendemain, et se dit très vigilant quant à la conformité juridique de l'appel à projets à venir, et prêt à se mobiliser en cas de non-respect de cette conformité...
- ⇒ Le 16 février, le Président, comme il l'écrit dans son édit, rencontre avec les 11 autres Présidents d'associations, M. Gillet qui confirme, malgré l'ensemble de ces éléments, sa politique.
- ⇒ Le 24 février se tient le Comité départemental de la Prévention Spécialisée qui explicite sa position quant aux interventions attendues (cf. article spécifique) et au budget afférent
- ⇒ Le 24 février, le Conseil d'Administration est informé de la réunion du 16 février, de la position du GAPE 49 et décide d'étudier un plan de communication externe pour faire valoir à échéances régulières nos positions sur la place publique.
- ⇒ Le 4 mars se tiendra une réunion financière concernant la Prévention Spécialisée
- ⇒ Le 18 mars, les cadres hiérarchiques et les administrateurs bénéficieront d'une formation sur les appels à projets en complément du travail réalisé dans la commission CAAP vers l'avenir... Mise en place dès novembre 2015, cette commission a eu pour but de maîtriser la réglementation relative aux appels à projets, de reprendre les expériences connues en qualité de promoteur et en qualité de membre de jury de sélection, et de se projeter vers l'avenir...
- ⇒ Le 1^{er} avril, le Conseil Départemental nous présentera la synthèse des travaux relatifs au schéma départemental Enfance Famille Soutien à la Parentalité...



Parallèlement, les rumeurs courent, les bruits de couloir circulent et se percutent, se contredisent... Laissons les courir et circuler. Continuons à nous mobiliser, chacun à notre place, et ensemble dans le dialogue.

Le changement est inéluctable, nos modes d'intervention vont évoluer, les publics évoluent et vont continuer d'évoluer. La politique départementale n'est pas aujourd'hui déclinée de façon à la rendre opérationnelle de notre côté. Nous attendons donc des éléments, et durant ce laps de temps, nous continuerons à nous mobiliser, à rassembler des éléments pour nous situer par rapport aux politiques publiques, aux appels à projets qu'ont mené d'autres départements.

Notre Association garde son cap. C'est le mot d'ordre qu'a donné notre Président lors de ses vœux : **Sauvegardons l'avenir de l'action sociale...**

Nathalie FERRIER, Directrice Générale

Déclaration liminaire du Président du GAPE 49 pour la réunion du Conseil Départemental le 8 octobre 2015

Madame la 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil Départemental.

C'est en tant que Président du GAPE 49, Groupement d'Associations de la Protection de l'Enfance de Maine et Loire, que je souhaite intervenir.

En préambule à cette réunion je voulais vous faire part de l'interrogation des six associations qui composent notre Groupement. Interrogations sur la manière dont nous allons pouvoir mener à bien nos missions, tout en vous confirmant leur engagement déterminé à travailler ensemble, dans une synergie partagée, efficace et pour tout dire efficiente dans leur complémentarité. C'est dans une volonté affichée que nous souhaitons accompagner la mise en œuvre de la Politique de la Protection de l'enfance que vous allez nous présenter.

Votre politique est notre ligne directrice.

Nous avons donc besoin de vos orientations, qu'elles soient claires pour que notre partenariat avec vous puisse y

Commission Départementale de la Prévention Spécialisée

Cette commission fait suite aux 4 comités de pilotage qui ont eu lieu avec chacune des villes (Angers, Cholet, Saumur, Trélazé). Les financeurs, les élus et les techniciens des villes et du département se sont réunis le 24 février, en présence de M. Gillet. Puis, l'ASEA était invitée à 11 h pour les conclusions, présentées par Mme Martin, Vice-Présidente en charge des solidarités, Mme Catel, DGA DSS, M. Charcellay Directeur Enfance Famille et Mme Gauthier-Lacam, chargée de projet.

⇒ Les décisions

- ◇ Maintien d'une action de Prévention Spécialisée à l'échelle du département sur les 4 villes, Saumur, Angers, Trélazé et Cholet
- ◇ Le cahier des charges est composé d'objectifs généraux et de priorités par territoire. Celles-ci seront déclinées en fiches action qui viendront en annexe à la convention. Chaque fiche action doit être évaluable qualitativement et quantitativement par des indicateurs précis et fiables
- ◇ Les villes ont émis des points de vigilance sur les questions de visibilité de l'action et de coopération locale
- ◇ L'objectif est de signer la convention à la fin du premier trimestre 2016.

⇒ Le budget

- ◇ Pour maintenir l'action sur les 4 villes, des clés de répartition budgétaire sont décidées par le Conseil Départemental. La répartition se fait par unités, une unité correspond à la dotation globale (1,2 million) divisée par 7, puisqu'il y a 7 unités: 4 à Angers, 1 à Cholet, 1 à Saumur, 1 à Trélazé. Chaque unité est donc dotée de 171 428€. La dotation de la ville s'ajoute à cette somme.

Exemple : La ville d'Angers compte 4 unités, soit 171 428€ x 4 = 685 712€ + 300 000€ (sa participation financière)

- ◇ A partir de ces éléments nous devons reconstruire un budget prenant en compte ces clés de répartition (l'ensemble des charges y étant intégrées). L'étude budgétaire doit être travaillée conjointement entre l'association et les services du département (après la réunion, une rencontre a été programmée le 4 mars).
- ◇ Mme Martin, sur une question posée par notre Président, a indiqué qu'il n'était pas envisagé une autre baisse pour 2017. L'enjeu principal est notre capacité à entrer dans un cahier des charges resserré, avec des moyens bornés et où chaque ville se met en observateur averti et exigeant, et ce sur l'année test qu'est 2016.

trouver tout son compte.

Monsieur le Président du Conseil Départemental, dans son courrier du 24 juin dernier, a évoqué un appel à projet pour une diversification de l'offre d'accueil.

Les CPOM ne sont-ils pas là pour répondre à vos besoins ?

Pourquoi un appel à projet ? Pour une mise en concurrence ? Avec qui ?

Cet appel ne sous-entend-t-il pas des financements nouveaux ?

Vous le voyez autant de questions, mais il y en a bien d'autres qui nous préoccupent, pour exemples, les Jeunes Majeurs, les situations complexes, qui peuvent emboliser l'accueil de nouveaux arrivants.

Nous attendons tous que vous nous fassiez part de votre « commande » afin que de notre côté nous puissions dans un esprit créatif commun répondre à vos attentes. ■

Yves Spiesser, Président du GAPE et Président d'ARPEJE 49

Déclaration liminaire du Vice-président du GAPE 49 pour la réunion du Conseil Départemental le 6 novembre 2015.

Madame la 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil Départemental, Mesdames et Messieurs de la Direction Enfance Famille,

En l'absence de Monsieur Yves Spiesser qui vous prie de bien vouloir l'excuser c'est en tant que Vice-Président du Groupement d'Associations de Protection de l'Enfance, le GAPE 49, que je m'adresse à vous.

Le GAPE 49 s'est effectivement réuni depuis notre dernière rencontre du 8 octobre, et a réaffirmé les éléments qui ont déjà été indiqués le 8 octobre.

Cette intervention précise notre positionnement qui s'inscrit dans le cadre du « travail collaboratif » annoncé par M. Gillet dans son courrier du 24 juin, et sur les principes énoncés dans la Charte d'engagements réciproques entre l'État, le Mouvement associatif et les collectivités territoriales, de 2014. Cette Charte réaffirme la volonté des pouvoirs publics de « mieux reconnaître la vie associative dans notre pays et à intensifier leur coopération au service de l'intérêt général ». Elle indique que « Les signataires privilégient les relations fondées sur des conventions d'objectifs, la conduite de projets dans la durée, la transparence des engagements pris et l'évaluation des contributions à l'intérêt général au regard des moyens mobilisés ».

Appuyés sur ces principes, les éléments que nous, les associations de la Protection de l'Enfance adhérentes du GAPE 49 affirmons, sont les suivants :

1. Nos Conseils d'Administration, nos instances dirigeantes, nos équipes, sont extrêmement inquiètes du choix fait par le Conseil Départemental de procéder à la réorganisation des prestations de Protection de l'Enfance par le biais d'un appel à projets global.
 - ◇ Notre philosophie est et restera la confiance en l'autre. L'appel à projets n'est pas obligatoire dans le cas présent, c'est donc pour nous le signe d'une défiance vis-à-vis des associations. Pourquoi ne pas choisir de contractualiser nos relations dans un CPOM à partir de l'existant, et en se projetant ensemble vers l'avenir ? Les Associations ne remettent pas en question les orientations décidées par le financeur, elles ne nient pas non plus les contraintes budgétaires qui peuvent s'imposer aux collectivités, mais contestent les modalités pour parvenir à organiser les nécessaires évolutions. La Charte de 2014 que je citais en introduction institue qu'il faut « Favoriser la convention pluriannuelle d'objectifs comme mode de financement des activités associatives. »
 - ◇ L'obligation de recours à un appel à projets n'est pas lisible juridiquement ni pour nous, ni pour nos fédérations, unions de référence. Sur quoi fondez-vous cette obligation ?
 - ◇ L'appel à projets est annoncé depuis juin 2015 sur une globalité, dont vous avez dit qu'elle pourrait être divisée en lots. Si vous maintenez cette position, nos associations seront mises en concurrence, entre elles et avec l'extérieur. Pour quel objectif ? Quelle est la plus-value espérée et attendue pour les enfants ? Pourquoi ne pas prendre acte de la volonté des acteurs ici réunis, adhérents ou non au GAPE 49, de modifier leur offre de prestation sur plusieurs années dans des CPOM, en assurant le financeur d'une couverture des besoins des enfants sur le département et dans le cadre de budgets contraints, définis en amont ?
 - ◇ Avez-vous mesuré le risque que vous faites prendre à nos Associations pour leur avenir et celui des salariés qu'elles emploient ?
 - ◇ Avez-vous évalué les coûts induits importants de ce choix politique que représente le dispositif de l'Appel à Projets ?
2. Il est question d'un travail collaboratif. Pour autant, si nous attestons de la transmission des PowerPoint après chaque réunion, nous sommes étonnés de ne pas recevoir un compte-rendu qui prendrait acte au fur et à mesure, des positions des associations, des questionnements, des suggestions, et qui permettrait de rendre traçable l'évolution des débats d'une séance à l'autre.
3. Par ailleurs, les annonces faites au GAPE 49 par M. Gillet avant l'été, d'une réduction de moyens de 3 à 5% dès 2016 nous inquiètent au plus haut point, et nécessitent qu'une communication précise nous soit faite extrêmement rapidement, car nous sommes déjà début novembre. Comment organiser les prestations dans un mois et demi ? Quelles modifications dans nos budgets ? pour nos équipes ? Quels moyens nous donnez-vous pour anticiper les évolutions et ne pas les mener dans l'urgence ?
4. Il faut conduire le changement. Nous saurons le faire. Mais nous pensons avec engagement et fermeté, que cela ne peut se faire qu'ensemble et de façon contractualisée dans un cadre sécurisant pour les deux parties, le Conseil départemental et les associations. Ainsi les enfants trouveront leur place dans les nouveaux dispositifs.

Le texte de cette intervention vous sera envoyé très rapidement, ainsi que celui de l'intervention du 8 octobre de M. Spiesser, Président du GAPE 49. Il sera également transmis pour copie à l'ensemble des participants associatifs ici présents, ainsi qu'à nos unions et fédérations de référence.

Je vous remercie sincèrement et par avance de l'attention que vous porterez à nos propositions. ■

Michel Fouillet, Vice-Président du GAPE et Président de l'ASEA

mouvements du personnel

janvier 2016

Départs

Mme Corinne YVRAY
Psychomotricienne - CMPP

Mme Audrey BUJOLI
Orthophoniste - CMPP

Mme Olivia TEISSEIRE
Psychologue - CMPP

Embauches en CDI

Mme Mona BOULLIER
Orthophoniste - SESSAD ASEA

M. Thierry BELLET
Chef de Service - ITEP Le Colombier - IME Le Coteau

Mme Delphine DRONET
Éducatrice Spécialisée - APB

Mme Claire COUSSEAU
Psychologue - CMPP

Mme Karine SOUBAIGNE
Psychologue - CMPP

70 ans !
de l'asea
du 6 au 9 juin 2016...

infos **asea**

Directrice de la publication :
Nathalie FERRIER